

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

<u>Présents</u>: Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

<u>Absentes</u>: M. DHONT Jean-Pierre, M. FONSECA David, Mme MARCHE Séverine, Mme LE NEEL Shirley, Mme SARAGOSA Elodie

Pouvoirs: M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. CORRE Daniel

<u>Secrétaire de séance</u> : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13



Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 31 puis elle procède à l'appel nominal des élus et indique les pouvoirs. Elle constate que les conditions de quorum sont remplies pour que le conseil municipal délibère valablement.

Elle explique à l'Assemblée délibérante la raison du caractère extraordinaire de cette séance du conseil municipal.

En effet, la Commune doit déposer les deux demandes de subvention inscrites à l'ordre du jour du présent conseil municipal extraordinaire au plus tard le 16 février 2024.

ORDRE DU JOUR

- 1. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024
- 2. Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) 2024



Point n°1 (délibération n°2024/01) : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024

Madame le Maire explique que, dans la continuité des travaux d'isolation thermique et d'éclairage intérieur dans les classes 3, 4, 5, 6 et 7 ainsi que dans la salle de motricité réalisés en 2023, il convient de poursuivre cette action de rénovation au sein de l'école de Fontenay-le-Vicomte.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CORRE.

Monsieur CORRE présente le programme de travaux :

A ce jour, après un état des lieux des locaux de l'école, il s'avère nécessaire de réaliser de nouveaux travaux de rénovation et d'isolation thermique, ainsi que de remplacer des luminaires existants par des éclairages en LED, à savoir :

- Le remplacement du lavabo circulaire défectueux dans les sanitaires, pour un montant de 3 756,89 € HT, soit 4 508,27 € TTC,
- Le remplacement des 7 fenêtres et de la porte d'entrée de la garderie pour un montant de 6 086,33 € HT, soit 7 303,60 € TTC,
- Les travaux de peinture, la pose faux plafond et le remplacement des luminaires par des pavés en LED dans la garderie et les sanitaires de la garderie, pour un montant de 11 809,00 € HT, soit 14 170,80 € TTC,
- Les travaux de peinture, la pose faux plafond et le remplacement des luminaires par des dalles en LED dans les sanitaires de la classe 4, pour un montant de 6 983,00 € HT, soit 8 379,60 € TTC,
- Les travaux de peinture sur le mur de la cour, pour un montant de 1 130,00 € HT, soit 1 356,00 € TTC.

Soit un montant total de travaux qui s'élève à 29 765,22 € HT, soit 35 718,27 € TTC.

Aussi, ces travaux entrent dans la catégorie des opérations éligibles dans le cadre de la DETR 2024, notamment la rénovation des bâtiments publics communaux dont les écoles.

La Ville pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 14 882 €, correspondant à 50 % du coût HT de l'opération, conformément au plan de financement suivant :

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Remplacement du lavabo circulaire défectueux dans les sanitaires	3 756,89 €	751,38 €	4 508,27 €
Remplacement des 7 fenêtres et de la porte d'entrée de la garderie	6 086,33 €	1 217,27 €	7 303,60 €
Travaux de peinture, la pose faux plafond et le remplacement des luminaires par des pavés en LED dans la garderie et les sanitaires de la garderie	11 809,00 €	2 361,80 €	14 170,80 €
Travaux de peinture, la pose faux plafond et le remplacement des luminaires par des dalles en LED dans les sanitaires de la classe 4	6 983,00 €	1 396,60 €	8 379,60 €
Travaux de peinture sur le mur de la cour	1 130,00 €	226,00 €	1 356,00 €
TOTAL OPERATION	29 765,22 €	5 953,05 €	35 718,27 €

Montant DETR (50 % du coût H.T. de l'opération)	14 882,00 €
Fonds propres	14 883,22 €
TOTAL	29 765 22 €

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- De solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024, pour un montant de 14 882 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, notamment la réalisation de travaux de rénovation et d'isolation dans l'école de Fontenay-le-Vicomte.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.
- De donner pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

Voix POUR: 13 Voix CONTRE: 0 Abstention: 0

Point n°2 (délibération n°2024/02) : Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) 2024

Madame le Maire explique que la Ville souhaite poursuivre ses actions en matière de développement durable par la réduction des consommations énergétiques, de l'empreinte carbone et de l'impact de la pollution lumineuse en rénovant et modernisant l'éclairage dans l'enceinte du stade de Fontenay-le-Vicomte.

Ainsi, la Commune pourra disposer d'un éclairage rénové, de qualité, économe et plus respectueux de l'environnement.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CORRE.

Monsieur CORRE présente le programme de travaux :

Les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage dans l'enceinte du stade porteront sur :

- Le renouvellement de l'éclairage du stade en remplaçant l'éclairage existant par des projecteurs en LED, pour un montant de 25 590,40 € HT, soit 30 708,48 € TTC,
- La rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la pose de candélabres avec projecteurs en LED, pour un montant de 46 352,60 € HT, soit 55 623,12 € TTC,
- La rénovation de l'éclairage du parking de la salle polyvalente par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la pose de candélabres avec projecteurs en LED, pour un montant de 9 774,80 € HT, soit 11 729,76 € TTC,
- La modernisation de l'éclairage de l'impasse des Vignes par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la pose de candélabres en LED, pour un montant de 14 541,10 € HT, soit 17 449,32 € TTC.

Soit un montant total de travaux qui s'élève à 96 258,90 € HT, soit 115 510,68 € TTC.

Aussi, ces travaux entrent dans la catégorie des opérations éligibles dans le cadre de la DSIL 2024, notamment la mise en œuvre d'actions en faveur de la transition écologique des territoires.

La Ville pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 48 129 €, correspondant à 50 % du coût HT de l'opération, conformément au plan de financement suivant :

	Montant H.T.	T.V.A. (20%)	Montant T.T.C.
Renouvellement de l'éclairage du stade en remplaçant l'éclairage existant par des projecteurs	25 590,40 €	5 118,08 €	30 708,48 €
en LED		,	,
Rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public	46 352,60 €	9 270,52 €	55 623,12 €
et la pose de candélabres avec projecteurs en LED	-		
Rénovation de l'éclairage du parking de la salle polyvalente par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la pose de candélabres avec projecteurs en LED	9 774,80 €	1 954,96 €	11 729,76 €
Modernisation de l'éclairage de l'impasse des Vignes par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la pose de candélabres en LED	14 541,10 €	2 908,22 €	17 449,32 €
TOTAL OPERATION	96 258,90 €	19 251,78 €	115 510,68 €

Montant DSIL (50 % du coût H.T. de l'opération)	48 129,00 €	
Fonds propres	48 129,90 €	
TOTAL	96 258,90 €	

Il est demandé à l'assemblée délibérante de :

- De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2024, pour un montant de 48 129 €, correspondant à 50 % du montant HT de l'opération, notamment la réalisation de travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage dans l'enceinte du stade de Fontenay-le-Vicomte.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel.
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.
- De donner pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Il est procédé au vote.

Délibération adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

Voix POUR: 13 Voix CONTRE: 0 Abstention: 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance à 20 h 50.

Le Secrétaire de séance,

Patrick BALDY

ENAL

Valérie MICK RIVES

Le Maire,